

Monsieur Roland CANAYER  
Président de la Communauté de Communes  
Maire de Molières-Cavaillac

*Département du Gard  
Canton du Vigan  
Communauté de Communes du Pays Viganais*

20DEC012

### Attribution d'une subvention à Initiative Gard Exercice 2020

#### **Le Président de la Communauté de Communes, Maire de Molières-Cavaillac,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,  
VU la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,  
VU l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des Collectivités territoriales et des Etablissements Publics Locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment les dispositions mentionnées au II de l'article 1,

CONSIDERANT la demande de l'Association Initiative Gard qui sollicite une aide financière pour l'année 2020,  
CONSIDERANT que l'Association Initiative Gard permet de favoriser la création et le développement d'entreprises sur le bassin d'emploi du Vigan,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil Communautaire en exercice, sollicité dans le cadre d'une consultation par voie électronique du 13 au 17 mai 2020,

### DÉCIDE

**Article 1** : D'allouer une subvention à l'association INITIATIVE GARD pour l'année 2020, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit un total de 4 170 € (0,40 x 10 424 habitants).

**Article 2** : Cette subvention aura une double finalité : abonder le fonds d'intervention et financer le fonctionnement de l'association.

**Article 3** : La présente décision est rendue exécutoire par :

- Transmission en Préfecture du Gard le 25/05/2020
- Information à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire le 26/05/2020
- Mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes le 26/05/2020

**Article 4** : Le Président, le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en la Maison de l'Intercommunalité du Vigan,  
Le 19 mai 2020,

Le Président,  
Roland CANAYER

